

ANNEXE IV

**Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture**

CONSEIL EXECUTIF EX

Cent soixante-sixième session

166 EX/12

PARIS, le 10 mars 2003

Original français

Point 3.6.1 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITION VISANT L'ELABORATION D'UN PROGRAMME D'EDUCATION
POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU DOUCE**

RESUME

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour provisoire du Conseil exécutif sur la proposition de l'Algérie, du Bénin, de l'Égypte, de la Jordanie, du Koweït, du Maroc, d'Oman, du Sénégal et de la Tunisie.

Une note explicative est reproduite ci-après.

NOTE EXPLICATIVE**I. Introduction**

1. L'eau donne et entretient la vie. En quantité suffisante, d'accès facile, douce et non polluée, cette eau assure à l'Homme alimentation, hygiène, santé, loisirs et qualité de vie. Lors de ses déplacements, cette eau peut dissoudre ou emporter tout ce qu'elle rencontre. Elle diffuse alors des pollutions, propage des maladies, dégrade voire détruit la vie. Si cette eau, principe de vie, est en quantité insuffisante et/ou polluée, il y a alors pénurie d'eau douce, des difficultés de vie et des tensions sociales.

2. Même si, aujourd'hui, on constate globalement une amélioration de la gestion des ressources en eau, on observe encore une dégradation croissante de la qualité de l'eau et de la quantité d'eau disponible. Les causes en sont multiples :

(a) Les aléas de la Nature. Influences climatiques, répartition géographique des ressources en eau inégale, interactions physico-chimiques de l'eau avec les corps rencontrés (pollutions naturelles), ...

(b) Les modes de vie de l'Homme et leurs conséquences. Pauvreté, richesse, pouvoir, ignorance, égoïsme, absence de civisme, gaspillages, loisirs, surexploitation, pollution, démographie, coût du progrès, non-décision, incidences financières.

(c) Les données numériques. Qu'il s'agisse de "mesures" ou "évaluations", les données devraient être "réactualisées" et associées à des indications de précision et d'origine.

(d) La non-information des populations. Un constat s'impose : trois décennies de recommandations issues de réunions internationales, de propositions d'actions et d'appels des agences de l'ONU ne donnent pas cependant les résultats escomptés et ne connaissent pas la diffusion requise. L'insuffisance de diffusion et d'accès aux informations requiert un traitement d'urgence.

3. La meilleure information, facilitant la responsabilisation des populations, peut résulter d'activités médiatiques régulières des porteurs traditionnels de messages (journalistes, enseignants, personnels médicaux).

II. Les pays dits "de la soif"

4. Un certain nombre de pays et de régions de la planète, appelés "pays de la soif", sont particulièrement touchés par la crise de l'Eau : pour certaines villes, la pénurie d'eau a la dimension d'une véritable catastrophe.

5. Cette crise de l'eau potable est liée aux prélèvements croissants de l'agriculture, à la démographie, aux migrations vers les villes, à l'urbanisation sauvage, à l'accroissement des réseaux routiers, à l'augmentation de l'apport saisonnier de touristes, à une maintenance insuffisante des ouvrages hydrauliques, aux aléas climatiques, à l'absence de civisme, à une volonté politique de croissance socio-économique incontrôlée,

6. Elle est de même fortement liée à une déficience aux niveaux de l'information et de la sensibilisation des utilisateurs. Globalement la situation ne cesse de se dégrader dans le monde.

III. Des évidences à rappeler

7. La recherche et l'identification d'une politique de l'eau et un ensemble de propositions permettant la mise en oeuvre de solutions à des problèmes de gestion durable des ressources en eau, sont étroitement liés à toute politique de développement durable. On ne peut dissocier une politique de l'eau des modes de vie d'une population. Cette politique doit satisfaire à des principes fondamentaux :

(a) Les discours académiques, les déclarations d'intention ou les constats renouvelés de dégradations sont sans conséquence s'ils ne sont pas associés à une mise en oeuvre de projets d'action réussie, même s'il ne s'agit que de solutions partielles.

(b) Les attributions de financements, les mises en oeuvre réelles des lois votées (décrets d'application et mesures pénales), les réformes des processus agricoles sont des conditions dont il faut assurer la réalisation. Toute politique nationale en la matière doit prévoir l'information et la sensibilisation de la population.

(c) La recherche et la prise en considération de l'expérience des autres et des recommandations de l'expertise internationale, notamment celle des agences intergouvernementales, sont essentielles. Une meilleure diffusion de ce type d'information vers les sociétés, en particulier les décideurs, est un garant de réussite.

(d) Toute solution a une nature interdisciplinaire pour laquelle les sciences sociales et humaines, négligées dans le passé, ont un rôle incontournable reconnu aujourd'hui (mais rarement mis en oeuvre). Une recherche pluridisciplinaire signifie, de plus, que toutes les disciplines sont mises en oeuvre dans un cadre de concertation continue sur des projets communs.

8. La pluridisciplinarité est ainsi une stratégie à développer au niveau de :

(a) l'enseignement pré-universitaire : on n'introduit pas une nouvelle discipline à l'école, au collège ou au lycée (forte recommandation de l'expertise internationale) : toutes les disciplines sans exception prennent en charge le concept et la dimension de l'eau dans le cadre de leur enseignement ;

(b) l'enseignement et la recherche dans l'enseignement supérieur : par exemple, la construction d'un barrage doit relever des sciences exactes, mais aussi des sciences sociales et des sciences humaines ;

(c) une politique de l'eau au niveau d'un Etat (commission interministérielle) ou d'une organisation intergouvernementale (commission intersectorielle), des commissions incluant un groupe pluridisciplinaire d'experts reconnus.

(d) La définition, l'adoption et la réussite d'une politique nationale de gestion durable de l'eau ne peuvent être qu'issues d'une concertation nationale, d'un débat social, d'une participation réelle de tous les types de publics dont l'efficacité dépendra de leur niveau d'information et de sensibilisation.

9. Toute politique nationale de l'eau doit, de même, accorder l'intérêt nécessaire à la sensibilisation et l'information des adultes, lesquelles sont aussi importantes que celles des enfants, car ce sont les adultes qui conçoivent et votent aujourd'hui des lois dont les effets seront visibles au delà d'une décennie. C'est sur eux également que repose, en grande partie, l'éducation des générations montantes.

IV. Des conditions incontournables

10. L'éducation au sens académique (information, sensibilisation, éducation de base, formation), de même que l'approche pluridisciplinaire de la question, revêtent une importance de premier ordre. Le Forum mondial des chaires Unesco (Paris, 13-15/1 2002) a mis en évidence l'importance de ces aspects d'éducation, de pluridisciplinarité et de mise en réseau de l'expertise.

Lutter contre l'ignorance est bien un préalable prioritaire majeur dans cette crise croissante que la société maîtrise mal. Au Sommet de Malmö, Kofi Annan a demandé solennellement *d'entreprendre un effort majeur d'éducation du public, car nous n'arrivons même pas à maintenir un débat sur la question.*

(a) L'éducation des populations en matière d'eau doit prendre en compte la diversité des publics : agriculteurs, touristes, spécialistes de l'information, (journalistes, publicistes, ...) décideurs, personnels de santé, enseignants, étudiants, enfants, adolescents, ...

Elle permettra de faciliter l'élaboration d'une politique de l'eau, d'assurer un effort collectif (concertation, participation) accepté pour sa mise en oeuvre, tout particulièrement pour l'un de ses principaux aspects : la *promotion d'une lutte contre le gaspillage* (qui prend sa source dans les pratiques agricoles/industrielles/touristiques, la vétusté des réseaux d'alimentation, des modes de vie peu compatibles, des branchements illégaux, ...) *qu'il faut privilégier à toute création de source nouvelle d'eau* (toujours pénalisante en énergie et en pollution).

(b) La formation de l'expertise pluridisciplinaire et la recherche interdisciplinaire nécessaire à l'élaboration des éléments d'une politique de l'eau : des activités universitaires, souvent inexistantes, qui restent à développer. Un impératif souligné lors du Forum mondial UNESCO.

(c) L'éducation en matière d'eau est indissociable de l'éducation en matière d'environnement, les deux concepts étant intimement liés.

V. Conclusion

11. Dans le contexte de la réflexion concernant la mise en oeuvre réussie d'une politique nationale de l'eau, la mise en oeuvre d'une politique d'éducation pour une gestion durable de l'eau, au niveau d'une population, apparaît comme incontournable. Cette politique d'éducation peut s'appuyer sur les structures d'enseignement formel mais aussi sur le monde associatif pour lequel il faudra veiller au niveau des animateurs choisis.

12. L'Année internationale de l'eau douce (2003), au cours de laquelle de nombreuses manifestations sont prévues dans le monde entier, devrait faciliter un climat de concertation visant l'élaboration ou la réactualisation de la politique de gestion de l'eau existante. On peut aussi envisager la création d'un réseau national de centres d'éducation des populations en matière d'eau et/ou d'environnement, la création d'une structure pluridisciplinaire de concertation/réflexion, la promotion d'équipes pluridisciplinaires d'enseignement et de recherche sur le thème des ressources en eau,

On peut imaginer aussi que les pays d'une même région "culturelle" puissent instaurer un processus de concertation, d'échanges et de mises en commun de l'expertise de haut niveau.

13. A la lumière de ce qui précède, le Conseil pourrait demander au Secrétariat d'élaborer un programme d'éducation pour la gestion durable des ressources en eau douce, qui pourra être mis rapidement en application dans un certain nombre de pays avant d'être généralisé.

**Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture**

CONSEIL EXECUTIF EX

Cent soixante-sixième session

166 EX/INF.10

PARIS, le 3 avril 2003

Anglais et français seulement

Point **3.6.2** de l'ordre du jour provisoire

**CREATION D'UN FONDS DE SOLIDARITE POUR L'ACCES
DE TOUS À L'EAU SALUBRE**

Rattachement possible au programme de l'UNESCO concernant l'eau douce

RESUME

La proposition présentée dans le document 166 EX/44 tend à créer un Fonds pour l'accès de tous à l'eau salubre et invite le Directeur général à élaborer une étude relative à la possibilité de créer un tel Fonds et au fonctionnement de ce fonds.

Pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire en rapport avec l'approvisionnement en eau, il y a lieu de prévoir de nouveaux investissements de grande ampleur sur le plan de l'infrastructure et des services. Ces investissements ne pourront aboutir à une mise en valeur durable des ressources en eau que s'ils s'appuient sur une évaluation approfondie et fiable des ressources en eau disponibles et de leur vulnérabilité.

Des efforts scientifiques ciblés et concertés de grande envergure sont indispensables pour évaluer les ressources en eau disponibles aux fins des services d'assainissement et d'approvisionnement ainsi que leur utilisation et leur vulnérabilité.

Il conviendrait donc d'accueillir favorablement la proposition de création d'un Fonds pour l'accès de tous à l'eau salubre.

1. La proposition contenue dans le document 166 EX/44 tend à créer un Fonds pour l'accès de tous à l'eau salubre et invite le Directeur général à élaborer une étude relative à la possibilité de créer un tel fonds et au fonctionnement de ce fonds.

2. Il convient de rappeler que cette proposition s'inscrit dans la ligne de l'objectif de développement du Millénaire en rapport avec l'eau qui tend à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable. Selon les estimations actuelles, ce nombre s'élèverait à 1,2 milliard de personnes. D'égale importance est l'objectif du Sommet mondial pour le développement durable qui vise à réduire de moitié la proportion des personnes n'ayant pas accès à des services d'assainissement. On estime aujourd'hui que 2,3 milliards de personnes sont dans ce cas.

3. La totalité des investissements effectués chaque année à l'échelle mondiale dans le secteur de l'eau, sur le plan de l'infrastructure et des services, s'élève à quelque 60 milliards de dollars. Selon des études récentes, il faudrait disposer d'un montant annuel supplémentaire d'environ 40 à 60 milliards de dollars pour atteindre l'objectif de développement du Millénaire.

4. Il conviendrait donc d'accueillir favorablement la proposition de création d'un Fonds pour l'accès de tous à l'eau salubre.

5. Eu égard à l'ampleur du problème, il y aurait lieu de procéder par étapes et, en un premier temps, de définir très précisément la cible générale et les objectifs à atteindre. En l'occurrence, il serait naturel de choisir le continent africain.

6. La tâche principale consiste à déterminer les ressources en eau dont dispose l'ensemble du continent africain. D'importantes études, notamment celles qui relèvent du PHI et du WWAP, sont déjà disponibles et pourraient servir de point de départ. L'étape la plus importante sera d'évaluer les ressources en eaux souterraines de l'ensemble du continent, en utilisant un maillage fin fondé sur les données et les capacités de modélisation existantes. A condition que les fonds nécessaires soient disponibles, cette tâche pourrait être accomplie en un laps de temps relativement court, environ trois années, selon des modalités qui pourraient être utilisées pour des études détaillées relatives à l'approvisionnement en eau.

7. Lors de la deuxième phase, les évaluations existantes des eaux de surface pourraient ensuite être conjuguées aux questions relatives aux eaux souterraines et servir ainsi de base pour la planification et la gestion d'ensemble des installations d'alimentation en eau.